

PROCLAMATION DES RÉSULTATS

ÉLECTION AU CONSEIL D'ÉCOLE

Procès-verbal d'élection - Collège des Usagers

Scrutin des 7 et 9 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept le 13 novembre, le Président de la Communauté d'Universités et Établissements « Lille Nord de France » chargé de proclamer les résultats des élections des membres du Conseil d'école de l'ESPE Lille Nord de France conformément à l'article D 719-3 du code de l'éducation,

Après avoir pris connaissance de l'arrêté du 30 août 2013 portant création de l'ESPE de l'académie de Lille, du décret n° 2013-782 du 28 août 2013 fixant les règles relatives à la composition et au fonctionnement des conseils des ESPE et de l'arrêté rectoral du 13 septembre 2013 arrêtant la composition du conseil d'école de l'ESPE,

Constate les résultats ci-après du dépouillement du vote ayant eu lieu à l'ESPE le 13 novembre 2017.

COLLÈGE DES USAGERS :

Nombre de conseillers à élire :	4 titulaires et 4 suppléants
Nombre d'électeurs inscrits :	5486
Nombre de votants :	257
Nombre de bulletins blancs/ou nuls :	2
Suffrages exprimés :	255
Quotient électoral :	63.75



Liste : UNSA avec vous et pour vous

Voix :	58
Nombre de sièges obtenus :	1
Noms constituant la liste :	<ul style="list-style-type: none"> - LAOUEDJ NOURA - MARGUET ALEXANDRE - WACHOWIAK NADIA - SANNIER RUDOLPH - DOMINGUES CELINE - CLODORE CHRISTOPHE - BABELAERE MARION - PROVOT BERTRAND

Liste : Action et démocratie – CFE – CGC

Voix :	46
Nombre de sièges obtenus :	1
Noms constituant la liste :	<ul style="list-style-type: none"> - NOWOTNY LAETITIA - MARGUERITAIN FRANCK - FORGEZ ALEXIA - BEGHENNOU SLIMANE - BOURGEOIS CHRISTELLE - JOSIEN CEDRIC - PORCARO CINDY - DELMOTTE ERWAN

Liste : CGT Educ'action

Voix :	40
Nombre de sièges obtenus :	1
Noms constituant la liste :	<ul style="list-style-type: none"> - LECOCQ DYLAN - ROCCA-SERRA LYDIE - SURAY LOIC - GISSELERE-GUERRA MARIA - OLIVIER THADDEE - CALAIS ANNE - CARPENTIER MAXIME - TIQUET JEANNE

Liste : FSU

Voix :	76
Nombre de sièges obtenus :	1
Noms constituant la liste :	- LEPOUTRE CECILIA - SIERRA NICOLAS - HOLLANT KIM - VAZ JULIEN - SILVESTRI LUDIVINE

Liste : Sgen - CFDT

Voix :	35
Nombre de sièges obtenus :	0
Noms constituant la liste :	- BAUER ALEXIS - GHOUL DOUNIA - DEQUEKER ARNAUD - MELRO/DEMEESTER CATARINA

Le Président de la ComUE Lille Nord de France proclame élu(s):

Titulaires :

- LEPOUTRE Cécilia (FSU)
- LAOUEDJ Noura (UNSA)
- NOWOTNY Laëtitia (Action et démocratie – CFE - CGC)
- LECOCQ Dylan (CGT Educ'action)

Suppléants :

- SIERRA Nicolas ((FSU)
- MARGUET Alexandre (UNSA)
- MARGUERITAIN Franck (Action et démocratie – CFE - CGC)
- ROCCA-SERRA Lydie (CGT Educ'action)

Le présent procès-verbal dressé et clos le 13 novembre 2017

a été après lecture, signé par le Président de la ComUE Université Lille Nord de France.



Mohamed OURAK

Modalités de recours :

- La commission académique de contrôle des opérations électorales (Rectorat de l'académie de Lille - secrétariat de la commission de contrôle des opérations électorales – service de l'enseignement supérieur – 20 rue St Jacques - BP 709 - 59033 LILLE CEDEX) connaît de toutes les contestations présentées par les électeurs, par le Président de la CUE ou par le Recteur de l'académie de Lille, sur la préparation et le déroulement des opérations de vote ainsi que sur la proclamation des résultats du scrutin.
- Elle est saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Elle doit statuer dans un délai de quinze jours.
- Tout électeur ainsi que le Président de la CUE et le Recteur de l'académie de Lille ont le droit d'évoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif de Lille (143, rue J.Giélée - 59800 LILLE. Ce recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission académique de contrôle des opérations électorales.
- Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant soit la décision de cette commission, soit l'expiration du délai de 15 jours dans lequel elle doit statuer.